

EN MARCHÉ !

Cuminando!!

BULLETIN DE REFLEXION ET D'ENGAGEMENT

mars 1986 Vol.VII No 1

EL SALVADOR
VENDREDI-SAINT
28 MARS 1986



CERES - BARBDO COL. 32



Ces pages vous paraîtront remplies de faits et de témoignages. Et pourtant, comme il nous en manque, des faits et des témoignages. Nous ne savons pas toutes les oppressions et tous les faits de marginalisation...

Ces témoignages vous arrivent au seuil de la semaine sainte. Et croyez bien que les événements rapportés ici se passent tous au cours de cette semaine.

Ils nous engagent à nous introduire plus avant dans le combat que Dieu livre au coeur de l'expérience humaine pour la libération de tous les carcans. Les dirigeants étaient pourtant bien convaincus de l'avoir fait disparaître, un certain vendredi. Cela n'a pas suffi. Ces dernières années, en Amérique latine, les forces de l'oppression faisaient disparaître 90 000 personnes.

ET NOUS, VIVANTS NOUS LES VOULONS!

Le 24 mars, nous porterons les noms et la vie de tous les disparus. Ils réapparaîtront tous. Même celles et ceux qu'on croyait mort-e-s.

*Nous vous attendons à la marche et à la célébration ROMERO 86.**

N'oubliez pas de nous faire connaître ce qui se passera dans votre ville, votre région, votre groupe à l'occasion du 6e anniversaire de l'assassinat de Mgr Romero.

* Lundi le 24 mars 1986.

DEPART: Carré St-Louis (rue Henri-Julien. Métro: Sherbrooke)

19.00 hres.

NOUS VOULONS LA PAIX POUR LE PEUPLE SALVADORIEN

NOUS NE VOULONS PAS QUE NOTRE ARGENT
SERVE À FAIRE LA GUERRE.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS L'ARRET
DE TOUTE AIDE BILATÉRALE AU
GOUVERNEMENT SALVADORIEN.

Le 4 mars dernier, le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine s'associait à cinq autres organismes pour dénoncer la reprise de l'aide du Canada à El Salvador.

Nous tenions alors une conférence de presse à laquelle participaient Mgr Charles Valois, évêque de St-Jérôme, Denis Racicot, avocat, Lorraine Guay, infirmière, David Alper, participant à la Marche pour la Paix en Amérique centrale, et Barbara Zerter, permanente au Social Justice Committee of Montreal.

Tous ont donné un témoignage personnel sur la persistance de la violation des droits humains à El Salvador sous le gouvernement Duarte.

Nous publions dans les pages suivantes le communiqué remis à la presse à ce moment-là.

COMMUNIQUÉ

NOUS DENONCONS LA REPRISE DE L'AIDE BILATERALE CANADIENNE DE \$8 MILLIONS AU GOUVERNEMENT DE DUARTE QUI CONTINUE D'AUTORISER D'IMPORTANTES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.

Pourquoi la reprise de l'aide bilatérale à Duarte?

En juin dernier, Mme Vézina, Ministre des Relations Extérieures, visitait Duarte pour lui annoncer la reprise officielle de l'aide bilatérale canadienne pour un montant de \$8 millions. "Nous sommes avec Duarte, disait-elle, parce qu'il est à instaurer la stabilité politique et la démocratie". Le Gouvernement canadien estime que M. Duarte est en train de faire la paix au Salvador.



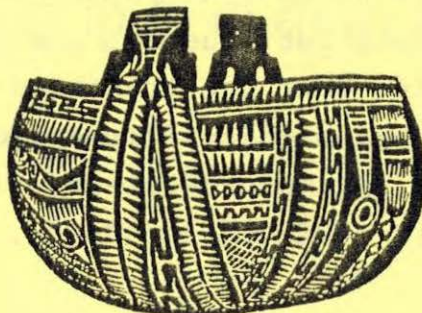
CERCA J. M. 1982

Mais comment arriver à faire la paix sans véritable réforme agraire et sans dialogue avec les forces d'opposition? Nous constatons que tout est bloqué de ce côté et qu'il ne s'agissait que de promesses électorales. Comment faire la paix quand on continue de violer les droits humains mais de façon plus sélective? Comment faire la paix quand on bombarde de façon indiscriminée des populations civiles?

Nous voulons faire état ici d'importantes violations des droits humains au Salvador.

Arrestation du pacifiste Brigido Sanchez

Les autorités salvadoriennes ayant refusé à la Marche internationale pour la Paix de franchir ses frontières, quelque cinq cents salvadoriens ont entrepris une marche pour la paix à l'intérieur même du Salvador. Or, les forces armées salvadoriennes ont empêché les marcheurs d'aller jusqu'à Morazan et les ont retournés en autobus à San Salvador. C'est dans un de ces autobus que M. Sanchez a été arrêté. Il a ensuite été torturé et drogué pour lui soutirer une confession. Dans une de ses homélies dominicales, l'Evêque auxiliaire de San Salvador, Mgr Chavez, a exprimé sa préoccupation pour le sort de M. Sanchez, dénoncé le procédé incorrect des autorités et demandé que M. Sanchez soit remis en liberté.



Répression dans les milieux ouvriers.

Au Salvador, la répression a pris un visage plus "sophistiqué et plus sélectif" en particulier face au monde syndical. Une Mission d'observation américaine rapportait récemment "qu'au moins la moitié des syndicalistes assassinés et détenus ou disparus sont des responsables de leur syndicat"

Ce type de répression vise à désarticuler toute activité syndicale.

Opération Phoenix

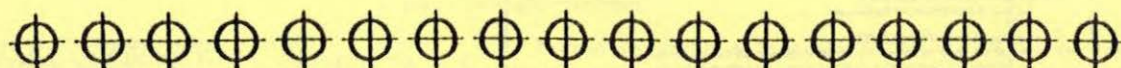
A la mi-janvier dernier, l'armée salvadorienne lançait l'Opération Phoenix i.e. une vaste opération militaire d'encerclement et de bombardement de la population civile du cerro de Guazapa, petit territoire situé à une quarantaine de km de San Salvador et qui vit sous le contrôle des forces d'opposition (FDR-FMLN) depuis 1981. Cette opération implique 5000 soldats salvadoriens et, dans une conférence de presse donnée le 26 janvier dernier, le Général Blandon, chef de l'Etat-Major salvadorien, affirmait que le territoire serait ratissé "pouce par pouce" et ce, jusqu'à ce que tous les insurgés soient chassés". 1000 civils non combattants sont ainsi encerclés en particulier dans les cantons de Las Delicias et Platanares. Le 29 janvier, une cinquantaine de paysans du village de San Francisco, ayant réussi à fuir l'Opération, se sont réfugiés dans la cathédrale de San Salvador affirmant publiquement que 46 paysans de ce village avaient été arrêtés dont une trentaine auraient été assassinés. Et le Général Blandon lui-même a affirmé avoir capturé et relocalisé 208 paysans de la région de Guazapa.

Violation de la Convention de Genève

Les faits mentionnés ci-haut continuent de projeter de l'ombre au chapitre des droits humains au Salvador. L'Opération Phoenix en particulier constitue une violation flagrante de la Convention de Genève et de ses Protocoles additionnels dont ironiquement le Salvador est signataire. Le Protocole no 11 reconnaît qu'il existe une différence fondamentale entre des combattants armés qui participent aux combats et des civils vivant dans des zones de combat sans participer directement aux hostilités. Ce Protocole stipule que:

"(...) ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques, ni subir des bombardements indiscriminés ou des atteintes à leur intégrité physique ou à leurs biens." Il est également interdit d'affamer une population civile et d'empêcher l'accès aux services médicaux, de capturer des civils et de les obliger à quitter leur lieu de résidence.

L'Assemblée générale des Nations Unies, pour la 5e année consécutive, le 14 décembre 1984 -soit plus de sept mois après l'élection "humanisante" de Duarte- exprimait sa vive préoccupation pour la situation des droits humains au Salvador; préoccupation réitérée le 13 mars 85 par la Commission des Droits humains des Nations-Unies.



Caminando est publié cinq fois par année par le
Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine,
25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6. Tél.: (514) 387-2541
poste 38.

C'est cette même préoccupation qui nous amène aujourd'hui à questionner sérieusement le choix politique du Gouvernement canadien de reprendre son aide bilatérale au gouvernement salvadorien. L'AIDE A ENVOYER AU PEUPLE SALVADORIEN NE DEVRAIT PAS ETRE UNE AIDE BILATERALE MAIS PLUTOT ELLE DEVRAIT ETRE ACHEMINEE VIA LES ORGANISATIONS CANADIENNES NON GOUVERNEMENTALES AUX ORGANISATIONS SALVADORIENNES QUI ONT PROUVE LEUR CREDIBILITE ET LEUR INDEPENDANCE FACE AU GOUVERNEMENT SALVADORIEN.

**ET SI "NOTRE" AIDE SERVAIT
TOUT SIMPLEMENT À APPUYER
LE GOUVERNEMENT DE DUARTE**

- QUI A MIS FIN AU DIALOGUE AVEC L'OPPOSITION * ET RECHERCHE SON ÉLIMINATION TOTALE
- QUI POURSUIT LA GUERRE
- QUI A COMPLETEMENT REMIS LE SORT DE SON PAYS DANS LES MAINS DES ÉTATS-UNIS



Ce document a été produit par :

- La Coordinadora salvadorienne
- CISO
- La Comité de solidarité FREL
- La Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine
- La Réseau québécois en solidarité avec l'Amérique centrale
- Entrelas misionnaire

Nos remerciements vont aux personnes ressources du Groupe de réflexion sur les droits humains et de développement.

* Par opposition, nous entendons l'ensemble des forces politiques et populaires regroupées au sein du FDR-FMLN (Front démocratique révolutionnaire et Front Farabundo Martí pour la libération nationale).

CE DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

EST DISPONIBLE

AU COUT DE \$1.00

Salvador: l'aide canadienne devrait être plus sélective

La Presse

5/3/86

■ L'aide de \$8 millions que le gouvernement canadien s'appête à accorder au Salvador devrait être acheminée par

**PIERRE
SAINT-GERMAIN**

l'intermédiaire des organisations canadiennes non gouvernementales (ONG) «aux organisations salvadoriennes qui ont prouvé leur crédibilité et leur indépendance face au gouvernement salvadorien».

Cet appel a été lancé à Montréal, hier, au cours d'une conférence de presse organisée par diverses organisations, dont le Comité chrétien sur les droits humains en Amérique latine et le Centre international de solidarité ouvrière, en présence de l'évêque de Saint-Jérôme, Mgr Charles Valois.

Soutenant que la répression au Salvador a pris un visage «plus sophistiqué et plus sélectif» et que la population civile est victime des opérations des forces gouvernementales, l'appel met en cause «la reprise officielle de l'aide bilatérale canadienne». Cette décision a été annoncée en juin dernier par le ministre des Relations extérieures, Mme Monique Vézina, lors d'une visite au président José Napoleon Duarte.

«Comment arriver à faire la paix sans véritable réforme agraire et sans dialogue avec les forces d'opposition?», poursuit l'appel, qui constate que «tout est bloqué de ce côté et qu'il ne s'agissait que de promesses électorales (de la part de M. Duarte).»

Mme Lorraine Guay, infirmière de Montréal qui a séjourné dans une zone de guerre, a notamment dénoncé l'opération

d'encerclement et de bombardement de la population civile récemment lancée dans la région du Cerro de Guazapa, situé près de San Salvador et contrôlé depuis 1981 par les forces de libération (FDR-FMLN). Elle a souligné que l'aide canadienne (médicaments, vivres, etc.) soit distribuée notamment aux dizaines de milliers de personnes déplacées.

Me Denis Racicot, juriste montréalais qui s'est également rendu au Salvador, a soutenu que l'opération menée à Guazapa constitue une violation de la Convention de Genève sur la protection des populations civiles (1949).

Prenant la parole à titre personnel, Mgr Valois a exprimé son soutien à l'Église salvadorienne, dont les porte-parole ne cessent de dénoncer les manquements aux droits humains dans leurs homélies dominicales à San Salvador.

Action urgente

IL S'AGIT DE POSTER DEUX

LETTRES SEMBLABLES, L'UNE

A MME VEZINA ET L'AUTRE A

M. CLARK.

VEUILLEZ NOTER QUE DES

LETTRES PERSONNALISEES

PAR VOUS SERONT DE

BEAUCOUP PLUS EFFECTIVES!

NOUS VOUS DEMANDONS AUSSI

D'ECRIRE A LA MAIN.

Madame Monique Vézina,
Ministre des Relations extérieures
Monsieur Joe Clark,
Ministre des Affaires extérieures
Hôtel du Gouvernement
Ottawa, Ontario
K1A 0G2

Madame,
Monsieur,

Je suis très préoccupé-e par la situation en Amérique centrale et je tiens à vous exprimer mon désaccord avec la décision de rétablir l'aide bilatérale au gouvernement salvadorien, prise par votre gouvernement.

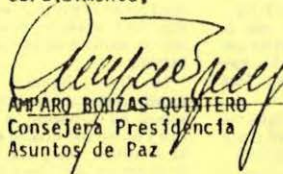
Présentée comme aide humanitaire, la ligne de crédit de 8 \$ millions ne sert en fait qu'à donner un appui politique au gouvernement Duarte. Celui-ci a mis fin au dialogue avec les forces d'opposition. Il poursuit la guerre. Et il continue d'autoriser des violations importantes des droits humains.

Le peuple du Salvador a besoin d'aide. Je demande que les 8 \$ millions dégagés par le gouvernement canadien soient canalisés vers les organisations non-gouvernementales canadiennes qui les achemineront aux organismes salvadoriens ayant prouvé leur indépendance par rapport au gouvernement salvadorien.

Respectueusement,

En atención a su comunicación dirigida al Señor Presidente de la República en relación con las señoras FLOR MARIA MURCIA DE ERAZO, MARTA CECILIA SANCHEZ Y LUZ AMPARO ARENAS LOPEZ, quienes habian sido detenidas precutelatativamente, sindicadas de conductas punibles y de conocimiento de la Justicia Penal Militar, fueron dejadas en libertad el pasado 19 de Junio del año en curso por el Juez competente, al no encontrar mérito para dictar en su contra auto de detención preventiva.-

Cordialmente,


AMPARO BOUZAS QUINTERO
Consejera Presidencia
Asuntos de Paz



BOGOTA, D.E., 22 OCTOBRE 1985

MONSIEUR
CHARLEMAGNE QUELLET,
25 OUEST, JARRY,
MONTREAL, (QC)
H2P 1S6

CHER MONSIEUR,

EN REPONSE A VOTRE LETTRE DIRIGEE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU SUJET DE MESDAMES FLOR MARIA MURCIA DE ERAZO, MARTA CECILIA SANCHEZ ET LUZ AMPARO ARENAS LOPEZ, LESQUELLES AVAIENT ETE DETENUES PAR MESURE DE PRECAUTION, ACCUSEES DE CONDUITE PUNISSABLE ET CELA EN TOUTE CONNAISSANCE DE LA JUSTICE PENALE MILITAIRE, (NOUS VOUS INFORMONS QU') ELLES ONT ETE MISES EN LIBERTE LE 19 JUIN DERNIER PAR LE JUGE COMPETENT, VU QU'ON NE TROUVA POINT DE MOTIF PERMETTANT DE DICTER CONTRE ELLES UNE SENTENCE DE DETENTION PREVENTIVE.

CORDIALEMENT,

AMPARO BOUZAS QUINTERO
CONSEILLERE DE LA PRESIDENCE
AFFAIRES DE PAIX

A L'OCCASION DU 6 IEME ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DE MGR ROMERO

VOUS POUVEZ PRESENTER UN VIDEO SUR LE TEMOIGNAGE DES CHRETIENS
LATINO-AMERICAINS:

C'EST ENCORE LE TEMPS DES MARTYRS

Un titre comme celui-ci peut sembler inapproprié. Mais c'est encore aujourd'hui le temps des martyrs puisque plusieurs pays d'Amérique latine sont devenus de véritables forums romains où les chrétiennes et les chrétiens engagé-e-s sont sacrifié-e-s aux dieux de l'industrie, du commerce et de la sécurité nationale.

Au Brésil, à El Salvador et au Honduras, des témoins nous racontent les circonstances de la mort des martyrs des dix dernières années, ce qui les motivaient et comment leur sang n'a pas été versé en vain.

Le reportage se termine par un sermon que Mgr Romero prononçait dans la cathédrale de San Salvador quelques jours à peine avant sa mort, sermon dans lequel il accusait ses futurs assassins de ne pas respecter la vie et de vouloir réduire un peuple au silence par la violence.

UNE PRODUCTION DE EGLISES EN CROISSANCE

présente de récentes expériences
des Églises du Tiers-Monde qui sont
de nature à nous interpeller puisque la
mission est devenue dialogue et échange
entre Églises et qu'elle se fait dans les
deux sens.

PRIX DE LOCATION: \$5.00

Regroupement Missionnaire Canadien
a/s MISSIONS-ÉTRANGÈRES
180 Place Juge-Desnoyers
Ville de Laval, (Québec) H7G 1A4.
Tél: (514) 667-4190

12 LES EGLISES DU CANADA TEMOIGNENT

Le 22 janvier dernier, des représentants des Eglises rencontraient le Ministre des Relations extérieures, des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ainsi que les membres de la délégation canadienne à la 42e session annuelle de la Commission des droits humains des Nations-Unies. Cette année, la session s'est déroulée à Genève du 3 février au 14 mars. Un représentant des Eglises canadiennes était présent pour une partie de la session.

En vue de la session de Genève, le Comité inter-Eglises pour les droits humains en Amérique latine (CIEDHAL) a préparé des rapports très fouillés portant sur quatre pays: le Chili, El Salvador, le Guatemala et le Pérou. Chacun de ces rapports contient une analyse de la situation, des preuves de la violation des droits humains, ainsi que des recommandations pour l'action du gouvernement canadien. Le mémoire du CIEDHAL traite de l'usage toujours actuel de la torture et témoigne du drame des cas de disparitions forcées qui se produisent encore régulièrement en Amérique latine. Il exprime également les graves préoccupations des Eglises face à la militarisation croissante de l'Amérique centrale et examine brièvement la situation au Honduras et au Nicaragua.

Les Eglises expriment enfin certaines préoccupations quant aux relations économiques bilatérales et multilatérales du Canada,

Caminando publie dans le présent numéro des extraits particulièrement importants de ces rapports.

Les personnes intéressées à se procurer le rapport complet peuvent en faire la demande en s'adressant directement au CIEDHAL dont voici l'adresse: Comité inter-Eglises pour les droits humains en Amérique latine, suite 201, 40 est, ave. St. Clair, Toronto, Ont. M4T 1M9

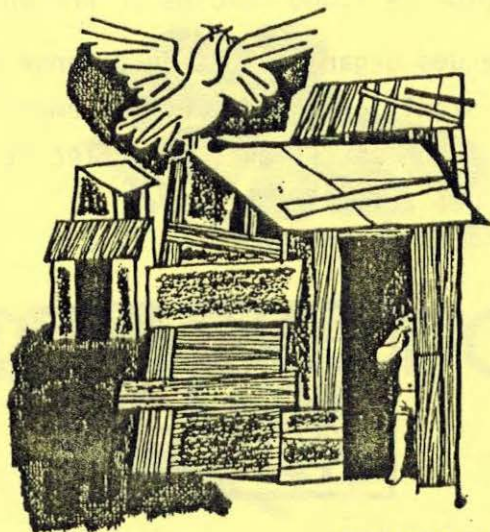
Veillez noter cependant que le rapport n'est disponible qu'en anglais. Espérons que des traductions pourront être possibles à l'avenir.

Voici le titre du rapport qui se présente en cinq brochures:

REPORT TO THE 42nd SESSION OF THE UNITED NATIONS COMMISSION ON
HUMAN RIGHTS - February 3, 1986 - March 14, 1986, Comité inter-
Eglises sur les droits humains en Amérique latine, 1986.

- Introduction and General Overview, 16 p.
- Guatemala, 20 p.
- Chile, 23 p.
- El Salvador, 21 p.
- Peru, 17 p.

La traduction des extraits qui apparaissent dans les pages suivantes est de nous.



disparitions forcées

En novembre dernier, plus de 120 délégués se sont réunis à Montevideo, en Uruguay, à l'occasion du 6e Congrès de la Fédération latino-américaine des Parents des Détenus-Disparus (FEDEFAM). FEDEFAM qui regroupe treize associations de parents de détenus-disparus, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, estime qu'au-delà de 90,000 personnes sont "disparues" en Amérique latine au cours des vingt dernières années.

Un événement au moins, l'an dernier, aura suscité un grand espoir à ceux et celles qui luttent depuis longtemps et avec acharnement contre la pratique de la disparition forcée de la part des gouvernements répressifs. Le 9 décembre 1985, pour la première fois dans l'histoire moderne de l'Amérique latine, des officiers militaires de haut rang ont été trouvés coupables de violation systématique des droits de la personne, incluant la disparition forcée, et ont été condamnés à la prison par un tribunal civil. Les verdicts ont été rendus en Argentine où plus de 30,000 personnes disparurent durant les années de ce qu'on a appelé "la guerre sale". Ces verdicts furent atteints après un procès de huit mois au cours duquel plus de 1,000 témoins se présentèrent à la barre.

Alors que des organisations de défense des droits, en Argentine, reconnaissent la signification de cet événement historique, plusieurs pensent que les sentences retenues ne reflètent pas de façon adéquate toute la gravité des crimes perpétrés.



Même si on peut dire que la situation concernant les droits humains en Uruguay s'est considérablement améliorée depuis que le gouvernement civil du président Julio Sanguinetti a assumé le pouvoir, il n'y a pas eu de tentative en vue de poursuivre devant les tribunaux les membres des forces armées qui ont participé à la torture de milliers d'Uruguayens et d'Uruguayennes ou qui ont trempé dans la disparition de quelque 200 personnes. Les organismes de défense des droits humains en Uruguay ont été très inquiets en prenant connaissance des déclarations faites par Sanguinetti en Europe, déclarations relatives à la possibilité de faire bénéficier les militaires d'une amnistie pour leurs crimes passés. Les comités de parents de disparus en Uruguay se sont aussi fermement objecté aux résultats obtenus par une Commission officielle d'Enquête sur les faits de disparition. Celle-ci concluait que, bien que des disparitions se soient réellement produites durant la période de régime militaire, les personnes enlevées étaient mortes et les dossiers étaient fermés.





L'Eglise et les organisations de défense des droits confirment que la pratique des disparitions forcées s'est continuée dans un bon nombre de pays latino-américains pendant l'année 1985. (...)

Alors que le gouvernement de l'ex-président Siles Zuazo de Bolivie faisait entreprendre des investigations dans les cas de disparitions, le processus a maintenant été stoppé et on ne voit aucun signe qu'il va se poursuivre.

En Colombie, au Mexique et au Brésil, les associations de parents de détenus-disparus continuent de presser les autorités de leur donner des informations sur le sort de leurs parents disparus.

Depuis 1982, FEDEFAM, qui jouit du statut d'organisme consultatif auprès des Nations-Unies, a continué de faire des pressions sur l'Assemblée Générale des Nations-Unies afin que la pratique de la disparition forcée soit déclarée crime contre l'humanité. Une telle décision créerait de plus grandes possibilités d'intenter des procès, spécialement dans les pays où les gouvernements se cachent actuellement derrière des "lois d'amnistie" qui les servent bien.
(section Introduction and General Overview du rapport du CIEDHAL, p. 3-4)

exil intérieur au Chili

Au Chili, les citoyens courent le risque d'être condamnés à l'exil intérieur alors même qu'ils n'ont commis aucun délit. Dans ce cas, ils n'ont accès à aucun recours judiciaire pour contrer cette mesure cruelle et arbitraire. Durant l'état de siège, des centaines de personnes ont ainsi été reléguées dans des régions éloignées du pays, et cela pour une période de trois mois.

(NDLR: Déjà dans notre numéro de juin 1985 (Vol. VI, no 2), nous donnions la parole à un de ces déportés, Ricardo Enrique Fuentes Romero, qui avait été exilé à 2 500 km de chez lui.)

Même si le nombre de ces bannissements tend à décroître, le gouvernement chilien continue toujours à se servir de ce moyen de répression.

Ainsi, à Concepcion, le 29 avril 1985, Juan Zuniga Barrega, un membre de l'organisation chilienne pour la défense des droits humains a été relégué pour une durée de trois mois à Camina, localité du nord du pays.

Le 4 août, à la suite d'une manifestation qui dénonçait l'implication des "carabineros" dans ce qu'on appelle au Chili le massacre du 30 mars, quatorze dirigeants de l'Opposition et d'organismes de défense des droits humains étaient arrêtés et déportés hors du continent, sur l'île de Melinka. Parmi eux se trouvait le Dr Pedro Castillo, président de la Commission contre la torture.

Le 16 septembre, c'était au tour de trente-trois autres personnes à être reléguées dans quelques petits villages du nord du Chili. C'est aussi en septembre que des mineurs ont été bannis pour la première fois. Fernando Romero Gonzales a été envoyé à Sierra Goda et Mauricio Escarate Valdez a pour sa part été exilé à Toconas. Ces deux jeunes garçons n'étaient âgés que de 17 ans.

D'autre part, selon le Vicariat de la Solidarité, c'est devant ses parents horrifiés que Luis Romero a été traîné hors de la maison par les carabiniers, sans qu'aucune explication ne soit fournie. (section Chile du rapport du CIEDHAL, p. 9-10)

Caminando publie aujourd'hui le témoignage d'un jeune ouvrier de 22 ans. Il nous raconte les circonstances de sa "relégation", de son exil. Par lui, ce sont tous les jeunes exilé-e-s qui nous écrivent pour nous aider à nous engager dans nos tâches de solidarité...

La traduction de l'espagnol est de nous.



Santiago

Je suis un jeune ouvrier de 22 ans, sans emploi. Je vous salue en mon nom personnel et au nom de tous les jeunes qui, d'une façon ou d'une autre, sont victimes de ce système mis en place il y a plus de 12 ans, et qui veut nous détruire physiquement et moralement.

Comme plusieurs autres personnes de mon pays, j'ai été victime de la mesure de relégation (NdT bannissement, exil intérieur) imposée par le régime. Le 15 novembre 1985, tôt le matin, des agents de la police secrète ont fait irruption chez-moi dans le but de m'arrêter. On m'accusait d'enfreindre une loi, sans toutefois pouvoir me dire laquelle. Ils m'ont amené à leur caserne où je suis resté durant 5 jours. J'y ai rencontré d'autres compagnons, venant tous de différents quartiers et villages et, ensemble, en chantant, en appliquant des techniques d'animation de groupe, etc., les jours nous ont paru plus courts. Cela nous permettait également de nous détendre un peu de la pression constante qui était exercée sur nous.

Il y avait là environ 15 détenus. Un jour, on en amena 15 autres de la C.N.I. (NdT la Centrale Nationale d'Information, quartier général de la police secrète) et on nous fit monter avec eux dans un autobus. C'est alors qu'on nous a dit que nous allions tous être relégués en exil.

Sur la route qui nous menait au nord de la capitale, nous avons pu échanger un peu avec les personnes qu'on avait amenées du C.N.I....

Un premier groupe a été laissé dans un village, puis un deuxième dans le village suivant et, un peu plus tard, ce fut notre tour. A chaque fois que nous devions laisser des compagnons derrière nous, nous leur fai-

sions des adieux les plus chaleureux possible afin de leur donner du courage pour les jours difficiles à venir.

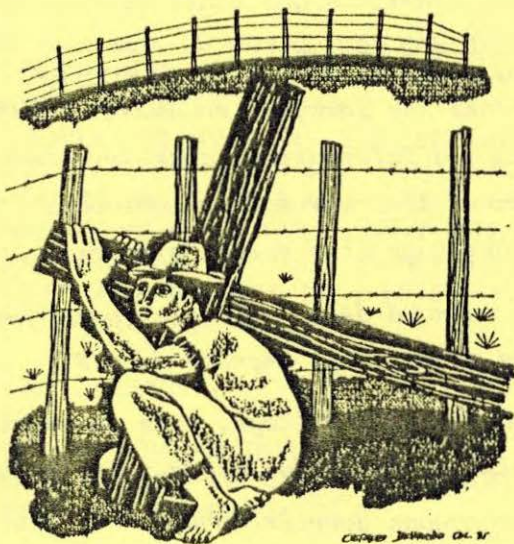
Arrivés au village, nous nous sommes mis d'accord sur la façon d'organiser notre séjour. C'est ainsi que nous avons décidé de nous rendre à l'église et d'y rencontrer le prêtre pour lui expliquer notre situation. Il nous a accueillis avec sympathie et nous a apporté toute l'aide dont il était capable. Grâce à sa solidarité, notre séjour là-bas a été moins dur.

Je pense que plusieurs, chez-nous, se sont déjà rendu compte de toute la corruption qui a cours sous ce régime et que les gens en ont assez de voir tant d'injustice et de mort.

J'espère que cette lettre recevra un bon accueil et qu'elle sera utile. Je vous laisse un salut fraternel et vous souhaite le plus de succès possible dans cette tâche difficile qu'est celle de la solidarité.

Bonne chance,

Juan



CARLOS JIMENEZ DEL R.

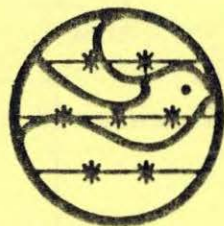
disparitions forcées au Chili

Le Vicariat de la Solidarité (NdT: de l'Eglise de Santiago) a rapporté de façon pleinement documentée 668 cas de personnes portées "disparues" au Chili entre 1973 et 1977. La Commission inter-américaine pour les droits humains rapporte qu'

aucune des plaintes faites à l'occasion d'aussi sérieuses violations n'a mené à la condamnation des personnes responsables qui, après avoir été identifiées par les juges, ont été libérées par les cours militaires. (Report on Human Rights in Chile, Lawyers Committee for Human Rights and Americas Watch, New-York, juin 1985, p. 82)

En décembre 1984, Andres Valenzuela, un vétéran de 11 ans des services secrets de l'armée de l'air chilienne (SIFA), a fait deux déclarations sous serment devant le Vicariat de la Solidarité. Dans son témoignage, il a confirmé l'existence d'une organisation illégale opérant à l'intérieur des forces de sécurité et dont le travail consistait, pendant des années, à éliminer les opposants connus ou supposés au nouveau régime. Il a aussi donné des informations qui, selon le Vicariat, pourraient faire la lumière sur le sort d'au moins quatorze personnes "disparues". Malgré les requêtes du Vicariat de la Solidarité ainsi que de l'Association chilienne des parents des personnes disparues, les autorités n'ont jamais voulu ouvrir d'enquête à ce sujet.

(section Chile du rapport du CIEDHAL, p.8-9)

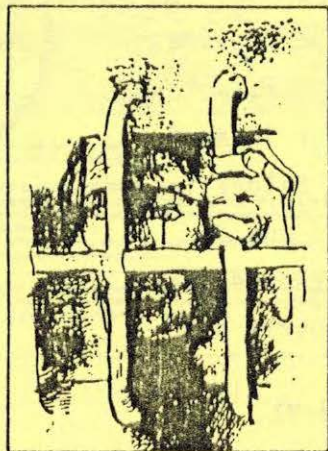


VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES AU PEROU

DROITS ELEMENTAIRES DES PRISONNIERS VIOLES

En juillet 1985, une commission internationale parrainée par le Conseil permanent de coordination des comités européens pour la défense des droits humains au Pérou a effectué une visite au Pérou. Cette commission s'est rendu compte que

l'application généralisée de la détention inconditionnelle et l'extrême lenteur observée dans le processus des comparutions, en plus des conditions pénibles des prisons, entraînent une tension permanente dans les rapports humains, tensions qui s'est exprimée dans les nombreuses émeutes, prises de prisonniers en otages, et meurtres commis dans les prisons.



Des 21,771 personnes actuellement détenues dans les prisons péruviennes, seulement 5,588, c'est-à-dire juste un peu plus du quart, ont formellement été accusées d'un crime et reçu leur sentence. Le problème est pire au pénitencier San Pedro (anciennement Lurigancho) où 80 à 90% des détenus n'ont jamais été amenés devant les tribunaux pour plaider leur cause. Tout en combattant ostensiblement le terrorisme, la police et les militaires procèdent régulièrement à des arrestations massives de groupes importants de personnes suspectées d'avoir commis ou de s'apprêter à commettre un acte terroriste. Ces gens sont détenus pour une période indéterminée pouvant varier de quelques heures à plusieurs mois, voire même des années dans l'attente d'un procès. Il se trouve près de 1,000 prisonniers détenus sous les dispositions du Décret 046 qui attendent toujours la

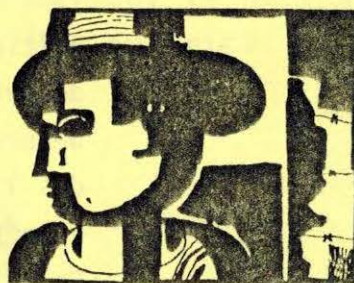
tenue de leur procès. Le président Garcia a refusé de reconnaître, ne fût-ce que quelques-uns d'entre eux, "prisonniers politiques". Le 3 septembre 1985, le directeur de l'Institut national des pénitenciers, Antonio Palomino, a admis qu'il y avait des prisonniers politiques au Pérou. Six jours plus tard, il était amené à démissionner.

L'encombrement extrême des prisons continue à exacerber les tensions. La prison San Pedro a été construite pour contenir 2,400 personnes et en contenait 6,598 en octobre 1985; la prison Trujillo, d'une capacité de 400 contient maintenant 1,204 prisonniers; Chiclayo, prévue pour 250 prisonniers, atteint maintenant le nombre de 777 détenus.

Il existe des cas bien documentés de torture de prisonniers. En 1985, Ricardo Renshaw, qui a déjà été aumônier de prison à Chimbote, a publié un livre intitulé Torture à Chimbote. Selon les résultats de sa

recherche, l'utilisation de la torture est chose commune pour les forces policières dans leur façon de traiter la population civile. Renshaw a trouvé que 92 pour cent des prisonniers ont été battus et/ou torturés par la Garde civile ou la Police d'Investigation du Pérou (PIP). En août 1985, le ministre de la Justice lui-même, Luis Gonzales Posada, a reconnu l'existence de cellules de punition pour les mineurs. Il a par la suite ordonné de ne pas utiliser ces cellules.

(section Peru du rapport du CIEDHAL,
p. 12-13)



VILLAGES MODELES ET POLES DE DEVELOPPEMENT AU GUATEMALA



Selon les calculs de l'armée guatémaltèque, 440 villages ont été détruits ces dernières années. En guise de réponse aux déplacements généralisés et aux déracinements de la population ainsi provoqués, les militaires ont développé leur propre programme de "villages modèles" et de "pôles de développement". Actuellement, de 20,000 à 30,000 personnes sont hébergées dans des "villages modèles", appellation qui recouvre des réalités allant des camps de confinement voués à la rééducation jusqu'aux "projets de développement" qui sont eux-mêmes de qualité variable. Le double et même le triple du nombre actuel de ces "villages modèles" sont déjà en phase de planification. Si l'aide étrangère recommence à être orientée vers le pays, les militaires ont déjà avisé qu'une partie de cette aide servira à financer l'expansion de ce programme. Un nombre beaucoup plus significatif de personnes (environ 500,000) vivent à l'intérieur des limites des zones plus grandes, les "pôles de développement", qui entourent les villages modèles. Ces "pôles de développement" ont tous été créés dans ce qu'on a désigné les "régions à forte sécurité". (section Guatemala du rapport du CIEDHAL, p. 7-8)

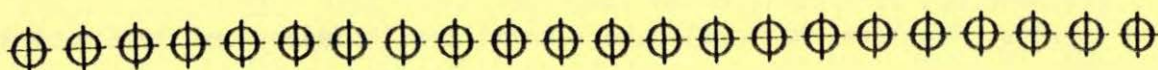
AU GUATEMALA, LA LUTTE DU GROUPE DE SUPPORT MUTUEL (GAM)

Au début de l'an dernier, des observateurs étrangers utilisaient volontiers l'existence du seul groupe de défense des droits humains à avoir survécu depuis 1979 au Guatemala comme une preuve que la situation s'était améliorée. A la fin de 1984, le gouvernement avait accepté de mettre sur pied une commission chargée de faire la lumière sur 400 cas de disparitions présentés par cette organisation, le Groupe de Support Mutuel. Cette organisation est composée d'un groupe très tenace et courageux de parents qui ont refusé d'accepter le silence du gouvernement quant à la disparition des leurs.

La tolérance apparente du gouvernement face au groupe ne dura pas longtemps. En effet, le 22 mars, le président Mejia Victores du Guatemala s'est lancé dans une virulente attaque contre le groupe en disant que "le GAM est devenu un groupe de pression manipulé par des éléments subversifs."

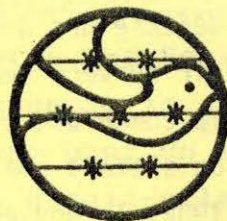
(...)

La lutte courageuse du GAM s'est continuée tout au long de l'année écoulée.
(section Guatemala du rapport du CIEDHAL, p. 10-11)



Répression systématique des organisations populaires

Les outils de répression et l'absence de recours légal contre ceux-ci ne sont, bien sûr, que des instruments grâce auxquels ceux à qui profite l'ordre actuel des choses cherchent à prévenir des changements réels à El Salvador. La terreur sélectionne ses victimes parmi "les opposants réels ou perçus comme tels par le gouvernement, y compris les prêtres, les syndicalistes, les dirigeants et membres d'organisations paysannes, les militants des droits humains, ou les gens oeuvrant pour des organismes d'aide ou de secours aux réfugiés." (Amnesty International's Current Concerns in El Salvador, Londres, Amnistie Internationale, juin 1985, p. 2)



Face aux conditions économiques critiques, les syndicats salvadoriens ont réclamé l'an dernier les ajustements de salaire nécessaires. Même un court séjour au pays est suffisant pour perdre toute illusion quant à la satisfaction donnée à ces demandes.

Des membres d'une délégation de dix personnes d'un syndicat américain qui ont visité El Salvador cette année débutent leur rapport par la description de la mort de deux dirigeants syndicaux survenue au cours des deux premiers jours de leur visite dans ce pays.

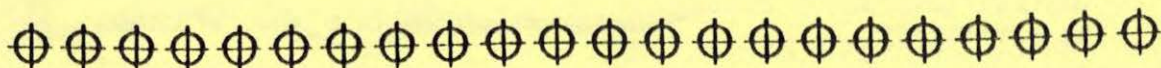
La simple vérité, c'est que ce qui, aux Etats-Unis, constitue l'activité quotidienne des syndicalistes (présentation de griefs, organisation de grèves, exercice de pressions, représentations auprès du gouvernement), se convertit à El Salvador en activités qui mettent en péril la vie même des syndicalistes salvadoriens. (The Search for Peace in Central America, New-York, National Labour Committee in Support of Democracy and Human Rights in El Salvador, 1985, p. 7)

Lors d'une récente visite de représentants du CIEDHAL (Comité inter-Eglises pour les droits humains en Amérique latine) à El Salvador, des dirigeants syndicaux ont tout simplement été emprisonnés en réponse aux demandes formulées par leurs syndicats.

Même si elle a attiré plus l'attention que d'autres actions similaires, la méthode utilisée par le gouvernement pour mettre fin à une grève à l'Hôpital général de San Salvador plus tôt cette année n'en était pas moins typique du gouvernement. Le deux juin, un jour avant la date fixée par le gouvernement pour mettre fin à la grève, des forces de sécurité occupèrent l'hôpital. Les médecins, les infirmières et les auxiliaires furent ligotés et les patients laissés sans soins médicaux. Un patient atteint d'une maladie du coeur mourut. Une escouade policière récemment entraînée aux Etats-Unis et financée par eux abattit par erreur quatre membres de la police nationale vêtus en civil. Deux dirigeants du syndicat furent arrêtés. Deux jours plus tard, 4,000 personnes envahirent les rues pour protester. Un comité, formé par des représentants de 12 syndicats, demanda à l'Assemblée législative d'entreprendre un dialogue sur la détérioration des relations de travail.

Le mouvement ouvrier a manifesté particulièrement son indignation vis-à-vis les accusations gouvernementales souvent reprises l'an dernier, accusations selon lesquelles les syndicats "coopéraient avec la guérilla" et faisaient le jeu des "manoeuvres communistes".

(section El Salvador du rapport du CIEDHAL, p. 12-13)



SOMMAIRE

Nous voulons la paix pour le peuple salvadorien	3
Communiqué de presse (4 mars 1986)	4
Action urgente	9
du bureau du président de la République de Colombie ..	10
Les Eglises du Canada témoignent	12
Disparitions forcées	14
Exil intérieur au Chili	17
Un jeune exilé nous écrit	19
Disparitions forcées au Chili	21
Violations des droits civils et politiques au Pérou	22
Villages modèles et pôles de développement au	
Guatemala	24
Au Guatemala, la lutte du Groupe de Support Mutuel	
(GAM)	25
Répression systématique des organisations populaires	26



FORMULAIRE D'ABONNEMENT ET DE CONTRIBUTION

NOM: _____

RUE: _____

VILLE: _____

CODE POSTAL: _____

* Abonnement (\$8.00: 5 nos
par année) _____

* Télégramme pour la dé-
fense de personnes dé-
tenues ou disparues

(15.00) _____

* Contribution au travail
du Comité _____

* Reçu pour fin d'impôt
(télégramme ou contri-
bution seulement) oui
non

Faire un chèque à l'or-
dre de:

COMITE CHRETIEN POUR LES
DROITS HUMAINS EN AM. LAT.

25 ouest, rue Jarry,
Montréal H2P 1S6